PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2642-2 modifiant le Règlement PC-2642 portant sur l'octroi de permis aux colporteurs et modifiant le Règlement PC-2396 régissant divers commerces et industries a été adopté.

Le Règlement PC-2642-2 peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire le 10 décembre 2024.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the Council meeting held on December 3, 2024, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2642-2 amending By-law PC-2642 pertaining to the granting of permits to peddlers and amending By-law PC-2396 regulating various trades and industries was adopted.

By-law PC-2642-2 may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

This By-law will come into force in accordance with the law.

Given in Pointe-Claire December 10, 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk